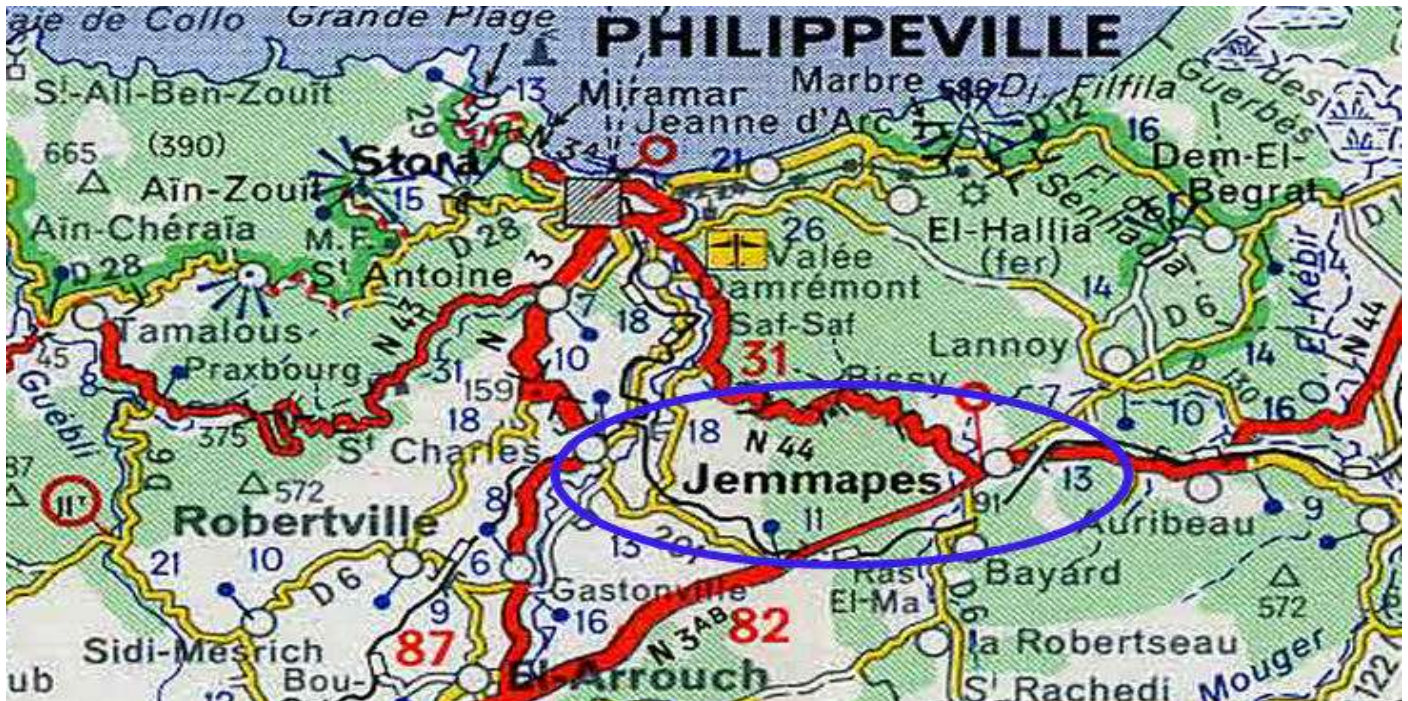


JEMMAPES

Dans l'Est algérien, au Sud-est de PHILIPPEVILLE (à 40 kilomètres) et au Sud-ouest de BÔNE (à 69 km), le village de JEMMAPES culmine à 224 mètres d'altitude.



Le climat, dans cette vallée est sain et chaud en été. La plaine est très fertile, propre à toutes les cultures et parcourue par de nombreux oueds, affluents du FENDECK. Quelques travaux de dessèchement et la culture du sol ont suffi pour procurer un assainissement complet.

Située entre le littoral méditerranéen et la chaîne de montagnes, la ville de JEMMAPES occupe une position stratégique dans la vallée du FENDECK, passage obligé de la voie BÔNE-CONSTANTINE. Elle est située à 55 km de GUELMA et à 79 kilomètres de CONSTANTINE. JEMMAPES est proche de la mer, puisqu'à moins de 30 Km (plages de GUERBES).



HISTOIRE

Les habitants de cette ville sont la plupart des Amazighs, arrivés au 18^e siècle pour choisir la région délimitée entre l'oued FENDECK et l'oued ADJOUL.

Présence française **1830 - 1962**

La ville fut édifée sur un site jonché de nombreuses ruines romaines.

C'est en 1832 que les troupes françaises occupèrent BÔNE définitivement ; 6 ans plus tard, en 1838, sa banlieue était pacifiée et 671 colons officiaient dans des exploitations agricoles nouvellement créées dans des centres de colonisation.



Prise de la casbah de BÔNE le 27 mars 1832



Général Marie-Alphonse BEDEAU (1804/1863)

Le général BEDEAU en 1846, avait signalé à la Commission du peuplement, cette plaine fertile, aux terres riches, véritable nœud de routes à destination de PHILIPPEVILLE, BÔNE, GUELMA et CONSTANTINE. Les ruines importantes qui existaient, démontraient que les Romains, bons juges en matière de colonisation, avaient dû créer, dans cette vallée de l'Oued FENDECK, une colonie florissante. Le général BEDEAU songeait à reprendre la tradition des Légions Augustiennes et à réserver ces terrains aux vieux soldats libérés et à leurs familles de France.

Le général BEDEAU eut contre lui toutes les administrations. Le décret royal du 10 mars 1848, donna le nom de JEMMAPES au centre préconisé. Le général n'attend pas et met aussitôt le service du Génie au travail. L'enceinte fortifiée de JEMMAPES est construite : deux puits sont creusés.

L'Assemblée Nationale ayant décidée la création de Colonies agricoles, JEMMAPES est compris dans cette décision.

A l'Ouest de la plaine, sur les routes qui mènent à PHILIPPEVILLE et à GUELMA par les montagnes, JEMMAPES a été aussi crée en 1848 avec 851 colons recrutés à PARIS pour son peuplement. Les hommes sont des artisans ou boutiquiers mais nullement terriens...



Cérémonie de départ des colons de PARIS.

Contexte : La France traversait alors une crise grave qui allait amener, en février 1848, des troubles et l'abdication de LOUIS-PHILIPPE et, au mois de juin, les émeutes parisiennes et le gouvernement CAVAIGNAC. Le 19 septembre 1848 l'Assemblée constituante vote un décret qui ouvre « *un crédit de 50 millions de francs au ministère de la Guerre sur les exercices 1848, 1849, 1850 et suivants pour être spécialement appliqués à l'établissement de colonies agricoles dans les provinces d'Algérie* ». C'est la première fois qu'une entreprise coloniale officielle, subventionnée, d'une telle ampleur est décidée.

Quarante-deux « *colonies agricoles* » doivent être créées en territoire militaire ; 12 000 colons transportés et installés aux frais de l'État, doivent recevoir en plus d'une concession de terre de deux à dix hectares selon l'importance de leur famille, une maison, des instruments, du bétail, des semences et des rations journalières de vivres pendant trois ans. « *A l'expiration de ces trois années, précise le décret, les habitations construites pour eux et les lots qu'ils cultivent deviendront leur propriété.* »

A cette époque l'Algérie ne comptait qu'une cinquantaine de villages de colonisation peuplés d'environ 15 000 colons ruraux - dont 9 000 Français -, on peut se rendre compte de l'importance de l'effort envisagé.

CALENDRIER DES CONVOIS (1848)

N° Convoi	Départ Paris	Arrivée Marseille	Départ Marseille	Sur Corvette à vapeur	Arrivée Algérie Date et lieu	Colonies peuplées	Effectif	
							Adultes	Moins de 2 ans
1	8.10.1848	21.10.1848	22.10.1848	<i>L'Albatros</i>	27.10.1848 Arzew	Saint-Cloud	843	
2	15.10.1848	29.10.1848	30.10.1848	<i>Le Cacique</i>	2.11.1848 Arzew	Saint-Leu	850	
3	19.10.1848	2.11.1848	?	<i>Le Magellan</i>	6.11.1848 Mostaganem	Rivoli	822	63
4	22.10.1848	4.11.1848	?	<i>Le Montezuma</i>	9.11.1848 Alger	Bl-Affroun Castiglione Tefeschoun, Bou Haroun	843	
5	26.10.1848	9.11.1848	?	<i>L'Albatros</i>	13.11.1848 Sora	Robertville Gastonville	823	
6	19.10.1848	11.11.1848	15.11.1848	<i>Le Cacique</i>	18.11.1848 Mers-el-Kebir	Fleurus	835	
7	2.11.1848	17.11.1848	20.11.1848	<i>Le Labrador</i>	? Mers-el-Kebir	Saint-Louis	810	22
8	5.11.1848	19.11.1848	21.11.1848	<i>Le Christophe Colomb</i>	25.11.1848 Alger	Damiette Lodi	853	59
9	9.11.1848	?	25.11.1848	<i>L'Albatros</i>	1.12.1848 Tenes	Montenotte, Ponteba La Ferme	831	
10	12.11.1848	26.11.1848	28.11.1848	<i>Le Cacique</i>	30.11.1848 Sora	Jemmapes	835	
11	16.11.1848	3.12.1848	4.12.1848	<i>Le Labrador</i>	8.12.1848 Bone	Mondavi	829	
12	19.11.1848	3.12.1848	6.12.1848	<i>Le Cacique</i>	8.12.1848 Cherchell	Marengo Novi	807	
13	23.11.1848	6.12.1848	9.12.1848	<i>L'Albatros</i>	11.12.1848 Cherchell	Zurich Argonne	808	
14	26.11.1848	13.12.1848	15.11.1848	<i>L'Oreoque</i>	? Sora	Heliopolis	870	
15	30.11.1848	16.12.1848	17.12.1848	<i>Le Cacique</i>	? Mostaganem	Aboukir	865	40
16	10.12.1848	?	?	<i>Le Montezuma</i>	30.12.1848 Bone	Millesimo	839	
17	18.03.1849	28.03.1849	29.03.1849	<i>L'Infernale</i>	31.03.1849 Bone	Heliopolis	540	207

NOTA. — 9^e convoi. La corvette *L'Albatros* n'a pu, à son arrivée, débarquer ses passagers, elle a donc rejoint Alger en pleine tempête, et est venue à Tenes par mer moins forte.

16^e convoi. Une petite partie de ses colons a été ensuite répartie sur les autres colonies agricoles pour compléter les effectifs, fonction du nombre de lots dont la création était jugée possible.

17^e convoi. Lui aussi a servi en partie à boucher les trous déjà nombreux (décès, abandons). De plus il comptait un certain nombre de Lyonnais (207) pris au passage.

Instruction pour les colons du Dixième Convoi. Paris, le 8 Novembre 1848 :

« **Le dixième convoi** destiné à peupler la colonie agricole qui doit être fondée au lieu dit JEMMAPES, province de CONSTANTINE, dans le voisinage de la ville de PHILIPPEVILLE, partira dimanche prochain 12 du courant. Le départ des bateaux aura lieu du quai Saint Bernard, vis-à-vis de l'île Louviers, à huit heures du matin.

L'embarquement des bagages commencera le vendredi, de midi à huit heures, pour se continuer le samedi, de sept heures du matin à huit heures du soir. Chaque colon titulaire, chef de famille ou célibataire, recevra à sa mairie une carte blanche sur laquelle figureront son numéro d'admission et le nombre des membres de sa famille. Il ne sera admis à l'embarquement que sur le vu de cette carte, qu'il échangera contre une carte de couleur indiquant le nombre des places auquel il a droit et le bateau sur lequel il doit être placé. Il devra conserver cette carte pendant tout le voyage.

Le poids du bagage est fixé à 50 kilogrammes par tête ; les enfants au-dessous de 2 ans n'ont pas droit aux bagages.

Ces bagages doivent consister uniquement en effets de lingerie, de literie et d'habillements ; les meubles sont strictement exclus, comme trop encombrants et susceptibles d'avaries. Indépendamment de ces effets, les colons sont autorisés à emporter des outils, pourvu toutefois qu'ils ne dépassent pas un poids raisonnable et qu'ils soient d'un transport facile.

Pour les commodités de l'arrimage et du voyage, les effets et outils devront être fractionnés en lots d'un placement facile. Il est à désirer que les paquets d'effets ne dépassent guère en hauteur 40 à 45 centimètres et 50 à 55 en longueur. Ils devront être accompagnés de marques qui permettent de les reconnaître.

Les colons ne pourront embarquer avec eux que les objets absolument nécessaires au voyage ; tout le reste sera déposé sur le bateau-fourgon.

Dans l'intérêt de la santé des colons et pour éviter un encombrement fâcheux sur les bateaux, les colons ne pourront avoir avec eux qu'un matelas pour deux personnes. Les autres matelas, soigneusement roulés, seront placés sur le bateau-fourgon ; quant aux objets de literie ou entre de la plume, ils ne peuvent être admis, attendu qu'ils sont sans emploi en Algérie.

Il est essentiel que les colons se munissent autant que possible d'une couverture par personne ; ils doivent l'apporter à la main. Chaque colon devra être pourvu d'un couteau, d'une cuiller et d'une fourchette, d'un vase à boire, s'il ne veut pas se servir du gobelet commun ».



Source : site JP BARTOLINI : http://bone.piednoir.net/titre_rubrique/histoire_de_bone/convoi4.html

La traversée dura 10 jours, le débarquement eut lieu à STORA. Puis ce fut le logement à la caserne des Isolés à PHILIPPEVILLE, et l'attente d'une formation de convoi pour se rendre sur les terres concédées. Cette attente fut longue : un mois.

Le village au nom de FENDECK est une colonie agricole, s'étend sur 2 850 hectares de terre du pays des BENI-MEHANNA, dans la vallée de l'Oued FENDECK en vue de recevoir 120 familles.

Le campement a été installé par une compagnie du 8^{ème} de Lignes que commande le Capitaine Prosper COUSTON. Hébergement précaire sous les guitounes, maigre rata, climat capricieux, fièvres et choléra deviennent vite le quotidien de la fragile communauté dont la plupart des membres ne sont pas de taille à supporter de telles épreuves.

Beaucoup vont mourir, dont le capitaine lui-même, noyé en traversant à cheval un Oued grossi par les crues. Cinquante familles plus ou moins rescapées sont rapatriées ! On comble les vides avec des volontaires mieux rompus aux travaux agricoles et aux rudesses climatiques. Provençaux, Languedociens et Maltais se mettent à défricher âprement leur morceau de terre alloué.



JEMMAPES, le marché arabe

La vie s'organise tant bien que mal. Chaque colon a théoriquement reçu 1 200 m² de lot urbain et 8 à 15 hectares de « terre arable ». On réserve 100 hectares de communal, 10 lots de 100 hectares destinés à la vente à des sociétés ou des capitalistes, et 40 lots de 12 hectares pour récompenser les militaires libérés. Les femmes se mettent au travail : Une escorte les encadre lorsqu'elles vont laver leur linge à l'Oued FENDECK. L'autorité militaire, distribue, chaque jour comme à ses soldats, des vivres

de campagne, du vin et de la quinine. Ces distributions, les jours de mauvais temps étaient quelques fois défectueuses et durant l'hiver de 1848-1849, le ravitaillement ne put se faire : les colons de JEMMAPES connurent la faim pendant quelques jours.

Ces travaux, cette misère physique, les accès de fièvre, découragèrent de nombreux parisiens. Aucune route n'existait pour se rendre à PHILIPPEVILLE. On suivait une piste qui longeait les ravins, et les mulets ne pouvaient porter en cacolet que deux personnes.

La brousse qui s'étendait à perte de vue était peuplée de grands fauves, qui n'étaient pas plus féroces cependant que les bandits indigènes toujours à l'affût d'un pillage ou d'un assassinat.

Cette vie douloureuse était bien faite pour désespérer ces Parisiens déracinés. Aussi dès 1849, 50 familles demandèrent à être rapatriées.

On prélevait alors, pour remplacer les partants, un nombre égal de personnes parmi les colons de la région de BÔNE décimés par les fièvres paludéennes.

On ouvre un registre d'état-civil dès 1849, on trace des chemins, on élève des remparts, un four banal, des baraquements d'intendance et d'ambulance, on creuse des puits. Deux sœurs enseignent le rudiment scolaire et le catéchisme.

Le Capitaine COUSTON voulant traverser l'Oued FENDECK fut entraîné par les eaux et noyé. Le Gouvernement comble les vides, les parisiens sont remplacés par des paysans du Sud-ouest de la France, mais une épidémie de choléra, cette même année, fait 124 victimes. En 1852, une autre épidémie achève le désastre.

JEMMAPES : Colonie agricole créée en vertu du décret du 19 septembre 1848, définitivement constituée par décret présidentiel du 11 février 1851. D'abord nommée Oued FENDECK, elle prend rapidement le nom de JEMMAPES. Elle est érigée en commune de plein exercice par décret du 31 décembre 1856.

Une section administrative spécialisée porte son nom.

JEMMAPES : Du nom de la victoire de Jemmapes remporté sur les Autrichiens en 1792 en Belgique par le Général DUMOURIEZ à la tête de l'Armée.



Charles-François du Perrier du

MOURIEZ, dit DUMOURIEZ (né le 26 janvier 1739 à Cambrai, mort le 14 mars 1823 à Turville-Park, près de Londres) est un général français, vainqueur avec Kellermann de la bataille de Valmy, qui devient par la suite opposant à la Première République française.

Le 6 novembre 1792, les volontaires de l'armée française battent les soldats autrichiens à JEMMAPES (aujourd'hui JEMAPPES), près de MONS, en Belgique. Il est vrai qu'ils bénéficient d'une écrasante supériorité numérique.

Six semaines après un premier succès à VALMY, la toute jeune République française décide de pousser son avantage contre les Prussiens et les Autrichiens qui la menacent d'invasion.

C'est en Belgique, possession des Habsbourg depuis Charles QUINT, qu'ils portent leur effort. L'armée autrichienne est prise au dépourvu par l'offensive de Charles François DUMOURIEZ.

Les Français sont portés par la ferveur révolutionnaire. Mais ils bénéficient surtout de l'avantage du nombre. Ils sont 55 000, soit deux fois plus nombreux que les Autrichiens.

La journée débute par une canonnade sans guère de résultat. DUMOURIEZ lance ensuite plusieurs charges d'infanterie auxquelles participe le duc de Chartres (il sera bien plus tard roi de France sous le nom de LOUIS-PHILIPPE 1^{er}).

Les deux camps combattent bravement mais en désordre. A la mi-journée, après qu'ont été tués 2 000 hommes Français et autant d'Autrichiens, le duc de Saxe-Teschen se retire sans que DUMOURIEZ se soucie de le poursuivre. Dans les jours qui suivent, les Autrichiens évacuent la Belgique sans demander leur reste.

Bien qu'incomplète, car elle n'a pas entamé les forces ennemies, la victoire de Jemmapes éloigne la crainte de l'invasion et magnifie la République française aux yeux de tous les Européens. La Révolution atteint des sommets de popularité jusqu'en Angleterre. Personne ne tient plus à la combattre.

Hélas, les révolutionnaires n'ont pas la sagesse de s'en tenir là. Dépassés par leur succès, les députés girondins de la Convention proposent d'étendre la guerre et d'annexer les régions occupées...

A **JEMMAPES**, en 1851 sont installés les colonies de SIDI-NASSAR et AHMED-BEN-ALI (où s'implantent des Francs-comtois et des Dauphinois) qui deviendront FOY et BAYARD, administrativement rattachés au chef lieu dont elles sont peu distantes.



Une école, une Église, une infirmerie en planches sont construites. Une église aussi, où peut officier le curé Auguste ESTIENNE, dans un sanctuaire placé sous le patronage de SPERAT (ou SPERATUS), premier martyr chrétien d'Afrique, décapité à Carthage à la fin du 2^{ème} siècle avec ses onze compagnons scillitains.

En 1851, les baraques promises depuis bien longtemps, sont livrées. Edifiées dans l'enceinte du village, elles permettent l'abandon des tentes en lambeaux du site primitif d'implantation. Le village de JEMMAPES voit véritablement le jour.



Oh, ces baraques ne sont pas encore des palais ! Chacune offre quatre logements. Les locaux sont exigus et les cloisons bien frêles. Qu'importe ! Voici un toit en dur. Progressivement un plancher recouvrira le sol, des meubles occuperont les pièces...

Avec ces baraques, un grand pas en avant est accompli. L'existence apparaît moins provisoire, moins austère. Mais les heures difficiles ne sont pas autant terminées. En 1852, le choléra frappe à nouveau. Le village se vide : nombreux décès et départs. De nouveaux colons sont envoyés de Franche Comté et des environs de BÔNE. Le progrès s'affirme. L'eau du djebel voisin coule aux fontaines. *Le Fendeck*, par un petit canal, irrigue les jardins et les quelques pieds de vignes plantés malgré les interdictions officielles.

En 1853, des artisans, des commerçants s'implantent à JEMMAPES. Les concessions sont agrandies, en répartissant celles qui n'ont pas trouvé d'acquéreurs ou ont été abandonnées. Ce « supplément » signifie plus de travail mais plus de possibilités de récoltes. Les survivants vivent mieux...

-RAPPORT : M. DUVAL Jules – 1859 -

Extrait : « JEMMAPES : colonie agricole de 1848, à 40 km au Sud-est de PHILIPPEVILLE, sur un double mamelon, au centre de la vallée du FENDECK, l'une des plus riches de l'Algérie.

Le village est traversé par la route de BÔNE à CONSTANTINE et PHILIPPEVILLE, se bifurquant à SAINT-CHARLES. Cette route est ouverte et praticable dans toute sa longueur ; en septembre 1853, elle a été parcourue par une diligence qui a fait le premier trajet entre BÔNE et PHILIPPEVILLE.

Contrée riche en terres arables, en bois, en minéraux, sillonnée à chaque pas par des cours d'eau considérables, et partout couverte de la végétation la plus luxuriante. JEMMAPES possède un communal de 600 hectares, un marché arabe important. Des travaux considérables, pour lesquels les colons ont fourni 4600 journées gratuites, amènent dans le village les eaux de la source d'AÏN-SEFLA, située à 5 km, qui fournit 150 litres d'eau par minutes, de manière à assurer en tout temps les irrigations et à remédier à l'insuffisance des eaux de puits à l'extrémité du village.

La salubrité naturelle du climat est entretenue par des fossés d'écoulement destinés à assurer un cours régulier aux eaux de pluie. Sur leur fertile territoire, d'une étendue de 7 400 hectares, les colons réussissent dans toutes les cultures, élèvent des troupeaux dans de vastes pâturages. A défaut d'oliviers sauvages, ils pourront utiliser les chênes-lièges qui abondent. Ils sont, à tous égards, dans d'excellentes conditions d'avenir prospère que développera encore la route de JEMMAPES à GUELMA exécutée par corvées arabes.

Auprès de JEMMAPES, on a découvert une source d'eau chaude, où des ruines assez considérables font supposer que les Romains avaient construit des bains. Des recherches de mines de plomb et de mercure ont été autorisées dans le périmètre du Djebel-GRUYER

STATISTIQUES OFFICIELLES de 1851 :

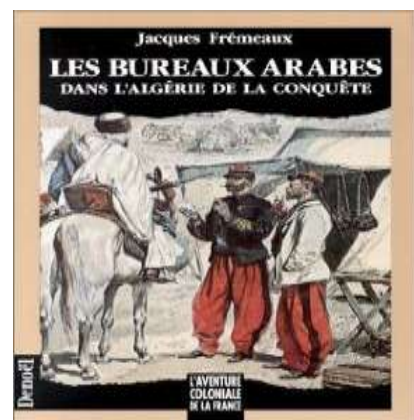
Constructions : 185 maisons bâties partie par l'Etat, auxquelles les colons ont ajouté 5 hangars, 2 écuries, 146 gourbis, 37 puits.
Bétail (donné) : 196 bœufs, 9 vaches, 21 truies, 1 verrat ;
Matériel Agricole (donné) : 173 charrues, 173 bèches, 173 pioches, 173 pelles, 87 voitures bouvières, 1587 objets divers ;
Plantations : 12 020 arbres – *Concessions* : 1249 hectares – *Défrichement* : 567 hectares –
Récoltes (1852) sur 438 hectares, 450 hectolitres de blé tendre, 2 230 de blé dur, 1 530 d'orge, 72 de seigle, 60 de maïs, 55 de fèves, d'une valeur totale de 49 292 francs.

ANNEXES. Sur la route de PHILIPPEVILLE à BÔNE, AHMED-BEN-ALI et SIDI-NASSAR. Sur la route de JEMMAPES à GUELMA, un caravansérail coupe la distance en deux, au lieu dit AÏN-KSEB, sur un plateau au pied duquel se trouvent, à droite et à gauche, deux plaines extrêmement fertiles. Les eaux d'une cour voisine seront conduites dans la cour du caravansérail, où s'élèvera une fontaine. »

Texte d'Emile LEDERMANN (janvier 1935) paru sur le site de Marcel-Paul DUCLOS

« L'Administration distribue une charrue et deux bœufs, pour deux colons, une voiture pour quatre, une vache par famille et de la semence, malgré cela le peuplement de 1848 à 1852 continuait à souffrir, si bien qu'en 1856 la majeure partie des colons fut rapatriée dans un état lamentable, laissant dans le cimetière de la colonie agricole les êtres les plus chers. Les 2/3 des colons avaient succombé sans avoir mis leur lot de terrain en valeur.

En 1858, dix ans après, la plupart des Parisiens ont cédé leurs terres à des voisins plus robustes et sont partis. Il ne reste qu'un petit nombre d'agriculteurs de métier qui après avoir lutté contre l'envahissement de la brousse, les bêtes fauves, les pillards indigènes, la malaria, se sont taillés une propriété qui leur permet de vivre. Ils ont fait souche, et de nombreux habitants de JEMMAPES sont les fils heureux de ces ancêtres admirables. Ils ont conservé leurs vertus tenaces et leur endurance au travail.



Un fait nouveau encore : L'ouverture d'un café maure Le temps de la méfiance s'estompe. Le Bureau Arabe de JEMMAPES draine les Algériens. Peu à peu ceux-ci s'enhardissent. Des rapports commerciaux s'établissent. Un marché est ouvert chaque lundi. Plus d'un musulman offre ses services et se fait embaucher. Cette main d'œuvre aide la colonisation. Le village, exclusivement européen à l'origine, accueille de nouveau habitants d'origine indigènes.

JEMMAPES devient commissariat civil en 1857, avec 12 membres nommés.

Les premiers commissaires furent MM. FENECH, TOUPÉ, FOURNIER et d'AURIBEAU.

Pendant cette période, le village fut organisé. Un hôpital, une caserne de gendarmerie, la Mairie, la conduite d'eau de l'Oued FENDECK, puis le captage et la conduite d'eau des sources de l'AÏN SAIAFA attestèrent le travail de ces municipalités.



C'est M. de LANNOY qui fit extraire en 1865 de la carrière du Djebel EL OUST, un monolithe de gré. Ce bloc imposant avait 8 mètres de longueur. Placé sur un chariot spécial il prit péniblement la direction du port de PHILIPPEVILLE : mais devant les difficultés d'embarquement et ses dimensions, aucun Capitaine de navire ne voulut le transporter. Le chariot revint donc à JEMMAPES.

M. de LANNOY étant décédé par la suite, la municipalité décide que ce monolithe soit dressé sur la place de JEMMAPES comme hommage à la mémoire du défunt. Primitivement, le piédestal avait quatre bouches qui déversaient un jet d'eau dans un bassin. Depuis, la canalisation fut coupée, le bassin enlevé.

Il reste simplement un obélisque avec une plaque apposée, plus tard, pour rendre hommage au maire et bienfaiteur de la commune, décédé et enterré au milieu de ses vignes, sous un mausolée dont l'ancien polytechnicien a lui-même tracé les plans :

« A la mémoire de M. Regnaud de LANNOY de Bissy - Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées - Officier de la Légion d'Honneur - Bienfaiteur de JEMMAPES. Homme d'honneur, franc et droit, il a mis son génie et sa puissance de travail au service de son pays ... »

Ses travaux ont été nombreux et grandioses : on lui doit en particulier le nouveau pont d'EL-KANTARA sur le RHUMMEL à CONSTANTINE etc...

En 1883, encouragés à planter de la vigne, les colons se mirent à créer des vignobles. Les banques ouvraient largement leurs caisses : quelques années heureuses récompensaient déjà les viticulteurs lorsque le phylloxera fit son apparition. Il fallut arracher toutes ces vignes, espoir de l'avenir et les colons furent ruinés.

Une cinquantaine de familles expropriées quittèrent la région. Les vignobles furent reconstitués plus tard avec des plants américains et la fortune pour les uns, l'aisance pour les autres, vinrent récompenser les efforts inlassables de ces travailleurs de la terre »



Auteur : Monsieur Jean BENOIT

Le 11 mai 1884, pour la première fois, les citoyens jemmapois peuvent élire un Maire qui sera Monsieur Ernest PERNEY. Ainsi, après 36 années de genèse, peut-on considérer que la maturité est atteinte : indépendance municipale assurée, épidémies et maladies en régression, terre rationnellement travaillée, qui dispense ses richesses en céréales, agrumes, tabac, chènes-lièges, vignes, oliviers...

Richesses ? C'est compter sans le phylloxéra qui, après avoir ravagé la Métropole et permis l'implantation du vignoble algérien, vient ruiner (souvent par les banques et les spéculateurs) les espoirs de nombreux colons. Quelques uns renoncent, les autres s'acharnent. Le travail, le courage, la solidarité des syndicats agricoles embryonnaires font que la machine se remet en route malgré les aléas liés au sirocco, cryptogames, grêle et sauterelles.

Le vin des cépages nouveaux titre un degré élevé, comme en témoignent les médailles que commencent à décerner les concours agricoles.

Les agrumes apportent aussi un apport financier, non négligeable.



En 1903, le chemin de fer à voie étroite qui reliait depuis 1864 BÔNE aux mines du MOKTA EL HADID, est prolongée vers l'Ouest jusqu'à la ligne ferroviaire CONSTANTINE – PHILIPPEVILLE via le canton de JEMMAPES. Ce B.M.S.C (BÔNE – MOKTA – SAINT-CHARLES) est vite surnommé Bien Marcher Sans Courir, tant sa poussive locomotive et ses rustiques wagons peinent dans les moindres montées...

Et survient dame électricité, grâce à une petite usine, sous son toit de tôle ondulée. Elle dispense, dès la nuit tombée, sa clarté souvent hésitante, mais symbole de progrès.



Mosquée de JEMMAPES issue du site <http://marcelpaul.duclos.free.fr/jemmapes.htm>

Après la Grande Guerre, avec son cortège de misères et de deuils, on panse les plaies, on construit des écoles, une mosquée, une nouvelle Mairie.



Notre belle mairie, mais de nos jours....

L'Administration municipale de JEMMAPES est composait de deux ensembles :

- L'un de plein exercice, JEMMAPES-Ville, d'une superficie de 7 300 hectares,
- L'autre, JEMMAPES-Mixte s'étendant sur 9 890 ha.



.La commune de JEMMAPES avait trois annexes :

--BAYARD : *D'abord annexe de la colonie agricole de Jemmapes, le centre de population d'AHMED Ben ALI est constitué définitivement par décret du 4 juillet 1855. Il prend le nom de BAYARD par décret du 17 février 1891.*

--FOY : *Le centre de population de SIDI NASSAR (ou SIDI NASSER) est créé en tant qu'annexe de la colonie agricole de JEMMAPES en 1849 et officiellement constitué par décret du 4 juillet 1855. En 1852, il est affecté aux transportés politiques. Il prend le nom de FOY par décret du 17 février 1891.*

Nom actuel : MENZEL EL ABTA

--RADJETA : *Territoire de tribu délimité par décret du 27 février 1867 et constitué en un seul douar. Il est ensuite intégré à la commune mixte de JEMMAPES (1874). Une partie est rattachée à la Commune de plein exercice de JEMMAPES par décret du 15 février 1906, une autre à celle de GASTU par décret du 24 août 1907.*

La commune de RADJETA est constituée par la partie est de la commune de GASTU, par arrêté du 21 mars 1958. Siège : MEKASSA. Le reste du douar est réparti entre les communes de LANNOY et de LASSAHAS.

Une section administrative spécialisée porte le nom de RADJETA.

.La commune mixte de JEMMAPES s'étendait sur 9 890 hectares :

COMMUNE MIXTE

La Commune Mixte est une circonscription administrative rurale de l'Algérie pendant la colonisation française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de plein exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956.

Sa disparition est organisée par un décret du 28 juin 1956.

La Commune Mixte de JEMMAPES

Elle est créée par arrêté du 15 octobre 1874 et composée par dix douars de l'ancienne annexe de JEMMAPES et le village de LA ROBERSTAU. La commune mixte d'EL ARROUCH, constituée le 5 janvier 1874, lui est réunie par arrêté du 29 décembre 1884. La commune mixte de Jemmapes est agrandie par arrêté du 30 mars 1895 (rattachement de BISSY).

Résidence de l'administrateur : JEMMAPES.

Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.



.En 1902 la Commune Mixte de JEMMAPES avait une Superficie Totale : 291 292 hectares - Population : 82 182 habitants.

Sa composition :

--ARB-SKIKDA : *Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 14 mars 1968, dans l'annexe de JEMMAPES. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.*

Le douar est intégré dans la commune de BISSY constituée par arrêté du 14 janvier 1957.

--AURIBEAU : *Le centre de population d'AÏN CHERCHAR (ou CHARCHAR) de la Commune mixte de JEMMAPES, créé en 1874 (arrêté d'expropriation des terrains en date du 16 septembre) est peuplé à partir de l'année suivante. Il prend le nom d'AURIBEAU par décision gouvernementale du 1er décembre 1893.*

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec des parties des douars RADJETA et MELLILA).

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : AÏN CHARCHAR.

--BENI-AHMED : Douar issu du territoire de la tribu des SOUHALIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en quatre douars : EULMA EL MEDJABRIA, BENI AHMED, Ouled AHMED et Ouled SASSY. Il est ensuite rattaché à la commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN BOU DEBOUZ

--BENI-MEDJALED : Forêt

--BISSY : Le centre de population de BOU FERNANA, créé par décision du 6 septembre 1871, est progressivement peuplé à partir de cette année, mais l'est surtout en 1881. Il prend le nom de BISSY avant 1892. Il est distrait de la Commune de plein exercice de SAINT-CHARLES par décret du 13 mars 1895 puis rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES par arrêté du gouverneur général du 30 mars 1895. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar ARB SKIKDA).

--BOU-TAÏEB : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta MAGROUN. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--EL-GHRAR : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. (Il est situé au sud du douar BOU TAÏEB). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : GUENDOULA. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--GHERAZLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN et Ouled MESSAOUD. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Des fermes et des terrains sont lotis en 1907-1914. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : M'RASSEL.

--GHEZALA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : OUM EL M'SED.

--GUERBES : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 9 juin 1892. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI LAHKDAR. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--HAZABRA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est intégré dans la commune des ZARDEZAS par arrêté du 14 janvier 1957.

--KHENDEK ASLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta EL ANEB. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--KHORFAN : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled Atia délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI AMOR. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--LA-ROBERTSAU : Le centre de population de Souk ES SEBT (ou Souk EL SEBT) est délimité par arrêté du 2 avril 1872. Il est en cours d'installation et nommé LA ROBERTSAU en 1874 ; son peuplement est terminé en 1876. Il reçoit notamment des colons alsaciens et lorrains. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune. Nom actuel : ES SEBT.

--LANNOY : Le centre de population de DJENDEL, créé en 1874 pour les Alsaciens-Lorrains (arrêté d'expropriation des terrains en date du 28 octobre), est peuplé dès le mois d'octobre ; il est déjà bien établi en 1877. Il prend le nom de LANNOY par décret du 12 décembre 1887. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec la partie Sud-est du douar RADJETA). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune. Nom actuel : DJENDEL.

--MELLILA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Oued MOUGER.

--MEZIET : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la commune mixte de JEMMAPES en 1874. Une partie du douar MEZIET est érigée en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta SETLA.

--OULED -DERRADJ : Territoire des Ouled DERRADJ délimité et constitué en un seul douar par décret du 24 juillet 1869. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN SOUK.
Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--OULED -HABEBA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Ras El Ma.

--OULED -HAMZA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : KHEMAKHEN.

--OULED -MESSAOUD : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est intégré à la commune des ZARDEZAS créée par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar HAZABRA).

--OUM -EL-NEHAL : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS, délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN FETTAH.

--RADJETA : Territoire de tribu délimité par décret du 27 février 1867 et constitué en un seul douar. Il est ensuite intégré à la Commune mixte de JEMMAPES (1874). Une partie est rattachée à la Commune de plein exercice de JEMMAPES par décret du 15 février 1906, une autre à celle de GASTU par décret du 24 août 1907.

La commune de RADJETA est constituée par la partie est de la commune de GASTU, par arrêté du 21 mars 1958. Siège : MEKASSA. Le reste du douar est réparti entre les communes de LANNOY et de LASSAHAS.

Une section administrative spécialisée porte le nom de RADJETA.

--ROKNIA : Centre de population créé en 1904, peuplé en 1905, érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec une partie du douar MEZIET). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--TENGOUT : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en 9 douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : AÏN SOUK.



ETAT CIVIL

- Source ANOM -

- Première naissance : (03/02/1848) de COTTIN Louis (décédé en 1850 !) : Son père était *Cultivateur* sans autres précisions ;
- Premier décès : (20/12/1848) de M. VAROQUET François (Maçon âgé de 32 ans sans autres précisions) ;
- Premier mariage : (25/05/1850) de M. EXIGA Charles (*Maçon natif de la Corse*) avec Mlle GEORGE Pauline (SP *native d'Alsace*)

L'étude des premiers actes de Mariage nous permet de révéler quelques origines :

(SP = Sans Profession).

- 1850 (11/07) : de M. DEGAST Louis (*Cultivateur natif de Seine et Oise*) avec Mlle DUFLOT Célinie (SP *native du Nord*) ;
- 1850 (20/07) : de M. CHAMBELLAN Léon (*Cultivateur natif de Seine et Oise*) avec Mlle AULNETTE (SP *native de Paris*) ;
- 1850 (06/08) : de M. CLERVOIX J. Pierre (*Cultivateur natif de Seine et Oise*) avec Mlle FOUCAUD Marie (SP *native de Paris*) ;
- 1850 (02/10) : de M. BLAISOT François (*Agriculteur natif de TOUL*) avec Mlle DIDIER Elisabeth (SP *native des Vosges*) ;
- 1850 (30/11) : de M. LECOINTRE Aristide (*Commis natif de Rennes*) avec Mlle VERPUN Rosine (SP *native du Gard*) ;

-1851 (18/01) : de M. ISSLER Philippe (*Cdt brigade gendarmerie natif d'Alsace*) avec Mlle GRAFF Thérèse (SP native d'Alsace) ;
-1851 (03/03) : de M. DIDIER Joseph (*Cultivateur natif des Vosges*) avec Mlle BONMARCHAND M. Françoise (SP native de Haute Saône) ;
-1851 (14/03) : de M. ALCIBIADE Jean (*Voiturier natif d'Indre et Loire*) avec Mlle CHARNAISE Jeanne (SP native de la Loire) ;
-1851 (28/03) : de M. FARAVEL Pierre (*ex-soldat natif du Jura*) avec Mlle POURCHET Anne (SP native du Jura) ;
-1851 (24/05) : de M. GROSSEUVRE J. Baptiste (*Cultivateur natif de Seine et Oise*) avec Mlle LE-ROUX Alexandrine (SP native de Lorient) ;
-1851 (05/06) : de M. GOUALIN Pierre (*Boulangier natif d'Ille et Vilaine*) avec Mlle SEBILLE Aline (SP native de Paris) ;
-1851 (15/07) : de M. DAUDET Benoit (*Colon natif de Haute Loire*) avec Mlle CARTON M. Louise (SP native de la Marne) ;
-1851 (29/07) : de M. VUILLEMOT Pierre (*Cultivateur natif de Haute Saône*) avec Mlle BONMARCHAND Rose (SP native de Haute Saône) ;
-1851 (20/08) : de M. KAICHINGER Jean (*Cultivateur natif de la Moselle*) avec Mlle BONMARCHAND Marie (SP native de Haute Saône) ;
-1851 (23/09) : de M. ROUMAGNAC Pierre (*Coiffeur né à Toulouse*) avec Mlle BOYER Rosalie (SP native du Loiret) ;
-1851 (15/11) : de M. BROUT Nicolas (*Officier native de l'Aube*) avec Mlle AULNETTE M. Louise (SP native de Paris) ;
-1852 (19/02) : de M. LAMULLE Ambroise (*Cuisinier natif de Paris*) avec Mlle GOBERT Adrienne (SP native de la Seine) ;
-1852 (05/05) : de M. LANDRY Emile (*Cultivateur natif de Paris*) avec Mlle MIGAULT Marie (SP native de la Seine) ;
-1853 (13/01) : de M. LAVAIRE J. Baptiste (*Cultivateur natif du Doubs*) avec Mlle CLERE Anne (*Blanchisseuse native du Jura*) ;
-1853 (24/07) : de M. GEOFFRE Dominique (*Garde native de la Meurthe*) avec Mlle INGUENAUULT Elisabeth (SP native des Deux Sèvres) ;
-1853 (24/07) : de M. CANUEL J. François (*Cultivateur natif du Vaucluse*) avec Mlle MAILLET Marie (*Couturière native du Vaucluse*) ;
-1853 (15/09) : de M. LLOIR Louis (*Cultivateur natif du Nord*) avec Mlle RIOU Marie (*Cultivatrice native du Morbihan*) ;
-1853 (29/09) : de M. BLAISOT François (*Maçon natif de la Meurthe*) avec Mlle FLEURY M. Louise (SP native de la Mayenne) ;
-1853 (25/10) : de M. GAUDIN Justin (*Cultivateur natif de la Charente*) avec Mlle BALLE M. Thérèse (SP native de la Haute Vienne) ;
-1853 (25/10) : de M. SABOT Pierre (*Cordonnier natif du Cantal*) avec Mlle GUILLAUME Marie (SP native de la Corse) ;
-1854 (15/03) : de M. DESAILLY Amable (*Fournisseur fourrage natif du Pas de Calais*) avec Mlle LUGNIER Catherine (*Cultivatrice native de la Loire*) ;
-1854 (26/04) : de M. ANDUZE Pierre (*Cultivateur natif de l'Aude*) avec Mlle (Vve) PELLAT-FINET M. Louise (SP native de l'Isère) ;
-1854 (09/08) : de M. FLEURY Julien (*Cultivateur natif de la Mayenne*) avec Mlle NIDELEAU Rosalie (SP native du Maine et Loire) ;
-1854 (02/12) : de M. MENETRIER Pierre (*Cultivateur né en Haute Marne*) avec Mlle COUDENE Rosalie (*Cultivatrice native de l'Ardèche*) ;
-1855 (27/03) : de M. CHAMPAGNAC Laurent (*Menuisier natif de la Haute Loire*) avec Mlle VAUVILLE Rose (SP native de l'Aisne) ;
-1855 (12/05) : de M. VAUVILLE Nicolas (*Cultivateur natif de l'Aisne*) avec Mlle LEONARD Madeleine (*Cultivatrice native de la Moselle*) ;
-1855 (19/11) : de M. ROCA Jean (*ex-soldat natif d'Espagne*) avec Mlle LEROUX Marie (SP native de Belfort) ;
-1855 (27/12) : de M. BERNASCONI Paul (*Maçon natif de Suisse*) avec Mlle CORRAZE Louise (SP native de Perpignan) ;



Quelques mariages relevés avant 1905 :

(1890) AGUIS Joseph/PORTELLI Marguerite -(1879) ALUART Jacques/CHABERT Marie -(1885) ALUART Jacques/MANGUIN Laurence -(1891) ALUART Pierre/FARINE Julie -(1854) ANDUZE Pierre/PELLAT FINET M. Louise -(1889) ANGELINI François/DENIS Rose -(1903) AQUILINA Jean /BONMARCHAND Maria -(1893) AQUILINA Joseph/APAP Antoinette -(1894) BALLE Alfred/DONIAI Léonie -(1903) BARBIER Aimé /BIANCHINI Marie -(1902) BARRIAL Marius/ADJUS Marianne -(1874) BASTIEN Victor/CHENIVESSE Marie -(1871) BELLE Félix/RAMIERE Marie -(1881) BLANC J. Baptiste/ALCIBIADE M. Louise -(1900) BORGHIERO Donat/FLEURIOT Félicité -(1903) BOUNI André/MAGNIEN Julie -(1900) BOURELLY Polyecte/LEGER Marie -(1899) BOUSCARY Jules/BALLE Emma -(1851) BROUT Nicolas/AULNETTE M. Louise -(1883) BROUT Nicolas/BONMARCHAND Marie -(1899) CABRAS Salvator /MAGRO Carmena -(1903) CAMILLIERI Antoine/BEZZINA Joséphine -(1904) CANUEL Camille/MOGLIASSO Jeanne -(1903) CANUEL Georges/CHABOT Clémence -(1888) CASSANNE Charles/GRADET Joséphine -(1904) CAVERZASIO Francesco/DANTAGNAN Pauline -(1869) CAYOL Jean/BARRIAL Caroline -(1875) CAZIER Emile/SPETZ Barbe -(1899) CENATIEMPO Giovanni/FERRARI Restituta -(1850) CHAMBELLAN Léon/AULNETTE Lise -(1900) CHARLIER Louis/BUREAU Berthe -(1883) CHAVANON Victor/JEANMASSON Marie -(1904) CHAZEAU Henri/FARINA Marie -(1879) CHENIVESSE Baptiste /BONMARCHAND Marie -(1899) COLOMBANI Antoine/PAOLI Marie -(1902) CORGIAT MECIO Giovanni/SULTANA Marie - (1904) COULET Ernest/BONMARCHAND Victorine -(1886) CURETTI Giovenale/BLANC BRUDE Eugénie -(1881) DEGATS Louis/GUERIN Rose -(1899) DELOR Jean/CHARLIER Marie -(1866) DEMANGEL Joseph/LOUIS Eugénie -(1872) DENIS Henri/EXIGA Paule -(1854) DESAILLY Amable/LUGNIER Catherine -(1898) DIDIER Adolphe/VOGEL Marie -(1904) DIDIER Emile/AZZOPARDI Clara -(1898) DUCOIN Jean/AQUILINA Louise -(1899) DUWOYE Rodolphe/GUERIN Célinie -(1901) EMERIC Pierre/BLANC Marie -(1850) EXIGA Charles/GEORGE Pauline -(1859) EXIGA Baptiste /SODOBRE Rosalie -(1894) FABRE Louis/RIEUNIER -(1895) FAVIER Clément/FARINA Marie -(1901) FEBVRE Jules /KLEIN Céline -(1899) FEHR Eugène/SPETZ Mélanie - (1902) FLEURIOT Bertrand/SPETZ Marie -(1901) FOUCHEROT Pierre/LISA Baptistine -(1899) FRANCE Louis/FOUR Jeanne -(1882) GAMBA François /BOUCLIER Hélène -(1897) GAMBA Luigi/ANDREOTTI Térèse -(1860) GARBASSE J. Baptiste/PELLAT FINET Henriette -(1899) GARNIER Julien/ANGELINI Marie -(1904) GAUBERT Jean/GRIMA Rosine -(1853) GAUDIN Justin/BALLE Marie -(1902) GESTA Louis/RIVET Aimée -(1885) GIACHINO Félix/BORELLO Marie -(1894) GIACHINO Michel/BORELLO Marie -(1884) GOUALIN Louis/SPETZ Marie -(1893) GRIMA François /CAMILLIERI Rosine -(1862) GROSSEUVRE Louis/ROMAND Marie -(1899) GROSSO Michel/MONTAGNA Maria -(1904) GUERIN Léon/LAMOUREUX Suzanne -(1873) HUCK Guillaume /POLITANO Jeanne -(1901) ILLARION François/CHENIVESSE Sylinie -(1862) JEANBRUN Joseph/LOUIS Alphonsine -(1893) JEANMASSON Alfred/LEGER Alexandrine -(1902) JOUVENSEAU Jean/CAMILLIERI Jeanne -

(1894) JUGET J. Marie/VAUDEY Clarice –(1884) KHALIFA Khalfa/ZACHARIE DIT ZEKRI Semha –(1901) KLEIN Auguste/MOGLIASSO Appolonie –(1866) KUSSLER Jean/ROMAND Anne –(1867) LARTIGUE Jean/ROMAND Marie –(1902) LEONARD Jean/MERLERY Louise –(1892) LEONARDI Pierre/FERRERO Maria –(1871) LESPINASSE Jean/DABRE Marie –(1873) LOUIS Jules/MENIGOZ Sophie –(1880) MAGNIEN Pierre/HUGONIN Jeanne – (1896) MAGRO Gaëtan/TEUMA Pauline –(1900) MALPARTY Alfred/MYAT Marie –(1873) MALPARTY François/VUILLEMOT Marie – (1904) MARCICCA Jean /ABELA Laurette –(1894) MATHIEU Régis /CANUEL Marie –(1904) MATHIEU Sylvain /CAPUANO Restitoutou –(1899) MEDALE Jacques/LOUIS Louise –(1892) MEGE Charles/MANCA Marie –(1901) MERME Marie /MOGLIASSO M. Thérèse –(1904) MILLET Marius /VELTIN Léonie –(1902) MILLET Pierre /VELTIN Albertine –(1899) MONVOISIN Prosper/BIANCHINI Cécile –(1904) MORETTI Charles /BONACORCI Eugénie –(1875) MUSCAT J. Marie/MAYER Philippine –(1888) MUSCAT Joseph/THIBAUT Marie –(1891) NIVELLE Achille/SABAT Victorine –(1894) PELUT Jean/DUFFAU Appolonie –(1904) PERETTI Joseph/RAMIERE Victoire –(1904) PIERLOT Albert /TEUMA Maria –(1899) PORTELLI Joseph /DEBERNARDI Joséphine –(1893) POULMAIRE Louis/DENIS Louise –(1898) PROUZEGUE Martin /CHABOT Joanna –(1902) REMBERT Emile /MAGNIEN Marie –(1899) RICARD Charles /PORTELLI Marguerite –(1902) REYDET DE VULPILLIERE Emmanuel/BONIFAY Joséphine –(1876) ROMAND Gustave/LEROY Louise –(1881) ROMAN Henry/GROSMANGIN Elisabeth –(1898) RONNER Joseph/ANGELINI Antoinette –(1898) ROSSANO Pierre /BONMARCHAND Julie –(1870) ROSSBACHER Jacques/ROMAND Louise –(1898) ROSSI Emile/SIMONIN Marie –(1891) ROULLIN Joseph/TEUMA Pauline –(1879) SALIBA André/ATTARD Grazia –(1902) SALIBA Jean/HUCK Marie –(1891) SANTA MARIA Matéo /FINET Louise –(1862) SCHMIDT André/LEGER Adèle –(1899) SCHOTT Jean/VEILLET Adèle –(1864) SERTILLANGE Marien /PELLAT FINET Henriette –(1860) SIDOBRE Joseph/BEIGENSVALD Rose –(1903) SPETZ Paul/MOUGEOT Amélie –(1901) SULTANA Salvator /XERRI Antoinette –(1886) TEUMA Salvator/BRANDI Philomène –(1894) TIPA Guiseppa/PULIS Thérèse –(1904) TOURNIER Jean /CLAUSSON Louise –(1859) VAILLANT Nicolas/LOUIS Louise –(1897) VASSY Joseph /COGNASSE Benoite –(1855) VAUVILLE Nicolas/LEONARD Madeleine – (1867) VITET Joseph/BLANC BRUDE Eugénie –(1884) VOUILLEMONT Marie/KLEIN Marie –(1870) WAHL Nicolas/SPETZ Christine –(1861) XERRI Joseph/MANGIUN Marguerite –(1897) ZAMMIT Jean/PORTELLI Carmena –(1898) ZEKRI Benjamin/SEKSIK Rachel - (1891) ZEKRI Mardochee/NAKACH Beia –



Quelques naissances relevées :

1905 : ALVINO André ; ANDRIEU Jeanne ; BLANC Gaston ; BONNET Raymond ; BOUNY Jeanne ; BRETHOUS France ; CANUEL Camille ; CAPUANO Léonard ; CAPUANO Salvator ; CAVERZASIO Henri ; COULET Simone ; DESANTE Jean ; DIDIER Fernand ; FRICK Michel ; GAMBA Jeanne ; GIRARD Paul ; GUERIN Louise ; MALLET Paule ; MATHIEU Régis ; MORETTI M. Louise ; NOTOLLI M. Louise ; OLIVIER Pierrette ; PORTELLI Octavie ; RAYBAUD Adrienne ; RAYBAUD Lucien ; ROSSI Odette ; SICILIANO Jean ; SULTANA M. Louise ; SULTANA Pauline ; ZAMIT Georges ;

1904 : Pas de registre.

1903 : ALOTTO Philippa ; ALUART Antoine ; ALUART Pierre ; AOUCHIKEN Ouardia ; AQUILINA Carmen ; BERGER Marcelle ; CAMBON Marcel ; CENATIEMPO Antoine ; CHOCHAN Mardochee ; CORGIAT Thérèse ; EMERIC Pierre ; FAVIER Frédéric ; GAHAM Larbi ; KUCHN François ; LEONARD Germaine ; LOSSON René ; MONFOURNY Roger ; NALLET Lucienne ; PITARREZI Gaëtan ; REMBERT Emilienne ; SAÏD Georgette ; STOPPA M. Thérèse ; TEUMA Charles ; TEUMA Michel ; TIPA Marcel ; TOULOUSE Anna ; XUEREZB Joséphine ; ZAMMIT Laurent ;
1902 : ALUART Françoise ; BAKIS René ; BALOTEAU Olga ; BIRETTE René ; DENIS Olga ; DUMORD Robert ; FEBVRE Georges ; FRITZ Auguste ; GASTOU Berthe ; LAUZAT Georges ; ROLS Denis ; ROSSI Lucien ; SAÏD Fernande ; SARLA Louise ; SCHEMBRI Juliette ; SEROR Joseph ; TIPA Cécile ; VASSY Léa ;

1901 : Pas de registre

1900 : ALUART Mélanie ; AUGIER Jeanne ; BAKIS Maurice ; BARRE Henri ; BERGER Henri ; BLANC Jeanne ; BOFF M. Louise ; CABRAS Henri ; CAPUANO Thérèse ; CASSANNE Gaston ; CAVAILLES Jeanne ; DELOR Léonard ; DEVALLOONNEE René ; FAVIER Marie ; GAMBA Antoine ; JEANMASSON Paulette ; MANGION Jeanne ; MATHIEU Andrée ; MEGE Gustave ; MONFOURNY Raymond ; MUSCAT Jean ; NAPOLI Marius ; OROSCO Marius ; PORTELLI René ; RAYBAUD Armand ; SCHEMBRI Jeanne ; SOMAGLIA Jean ; SULTANA Marguerite ; TEUMA Joseph ; TONOZZI Viterbo ; VASSY Yvonne ; ZAZZI Emile ;

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner JEMMAPES sur la bande défilante.

-Dès que le portail JEMMAPES est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.

LES MAIRES

- Source site ANOM -

1849 à 1853 : Capitaine COUSTON Auguste, directeur de la colonie ;

1853 à 1857 : M. GEORGE Antoine ;

1857 à 1861 : M. DESAILLY Amable ;

1861 à 1865 : M. KAYSER ;
 1865 à 1870 : M. AURIBEAU ;
 1870 à 1872 : M. KAYSER ;
 1872 à 1875 : M. de SALLES Emile
 1875 à 1876: M. de LANNOY Camille ;
 1876 à 1878 : M. DENIS Louis ;
 1878 à 1882 : M. MERLE Dominique ;
 1882 à 1888 : M. PEREY Ernest ;
 1888 à 1904 : M. CHATELLAIN Eugène ;
 1904 à : M. COUVERT Jean,
 Puis MM. : D'ESPEL, XUERE, D'ESPEL, WILLEMIN, ROCHETTE, DI SCALA et ANTONI.

DEMOGRAPHIE

1960 : 12 000 habitants

DEPARTEMENT

Le département de **CONSTANTINE** est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962. Il avait l'index **93** puis **9 D** à partir de 1957.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux trois beyliks de l'État d'ALGER récemment conquis. Par conséquent, la ville de CONSTANTINE fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors tout l'est de l'Algérie. Les autres départements étaient le département d'Alger au centre du pays et le département d'Oran à l'Ouest. Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la 3^e République, et le département de Constantine couvrait alors environ 192 000 km². Il fut divisé en plusieurs arrondissements, avec six sous-préfectures : BATNA, BÔNE, BOUGIE, GUELMA, PHILIPPEVILLE, SETIF.

Le 7 août 1955, le département de Constantine fut amputé de sa partie orientale, attribuée au nouveau département de BÔNE. Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le 20 mai 1957, le département de ses régions occidentales et méridionales par la création de deux départements supplémentaires : le département de SETIF et le département de BATNA.

Réduit à la région de CONSTANTINE et à sa côte, le nouveau département de Constantine couvrait alors 19 899 km², était peuplé de 1 208 355 habitants, et possédait sept sous-préfectures : AÏN BEÏDA, AÏN M'LILA, COLLO, DJIDJELLI, EL-MILIA, MILA et **PHILIPPEVILLE**. Une dernière modification lui fit perdre temporairement au Nord, l'arrondissement de DJIDJELLI vers un éphémère département de BOUGIE, du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.



Ecole



Jemmapes

L'Arrondissement de **PHILIPPEVILLE** comprenait 27 localités :

AÏN KECHERA – AÏN ZOUI – AURIBEAU – BAYARD – BENI BACHIR – BOUDOUKHA – BOU SNIB – COL DES OLIVIERS – DANREMONT – EL ARROUCH – FILFILA – GASTONVILLE – GASTU – **JEMMAPES** – LANNOY – LA ROBERTSAU – M'RASSEL – OUM TOUB – PHILIPPEVILLE – ROBERTVILLE – ROKNIA – SAINT ANTOINE – SAINT CHARLES – SIDI MESRICH – STORA – VALEE – ZARDEZAS

Joseph ASTRE, le colon.

- source Historia janvier 1998 -

« Il s'appelle Joseph ASTRE, né à Béziers en 1816. Son père était républicain et libre penseur. Le fils le sera aussi exerçant le métier assez itinérant de cordier.

Son épouse se nomme Marie Larzac. De leur union sont nées deux filles en 1842 et 1844. ASTRE a cherché la fortune au Canada et ne l'a pas trouvée. De retour à Paris il vit intensément les journées de juin 1848. Enflammé par les perspectives offertes, il signe en décembre 1848 un engagement de concessionnaire libre en Algérie. Le contrat est séduisant : une maison construite par le génie, 4 ha de terre, une paire de bœufs, les outils, les semences. A la mi-août 1849 la famille ASTRE embarque à CETTE (*orthographe de SETE à l'époque*). Après 10 jours de mer ils débarquent à STORA, le port de PHILIPPEVILLE. L'aventure commence.

Première nuit chez l'habitant avec cette réflexion de la maîtresse de maison : « *mon Dieu les beaux enfants ! Mais vous ne saviez que le choléra est là !!!* ». Le choléra a fait 1 000 morts à PHILIPPEVILLE en 1849.

Départ sous protection militaire. La concession ASTRE se situe à JEMMAPES, à 25 kms de là à vol d'oiseau.

Le soir arrêt au col d'EL-DISS. Tous les hommes ramassent du bois et entretiennent les feux afin d'écarter les fauves durant la nuit.

JEMMAPES. Les illusions tombent. Le village ?

Il n'est qu'une ébauche. Un fort pour la garnison militaire.

Les maisons ? Des tentes en piteux états. Les villageois ? Une cinquantaine de rescapés du désespoir et de la maladie. Le bétail ? Un bœuf pour deux concessionnaires.

Pour le reste l'officier chef de poste donne les consignes. Les hommes font partie de la milice et doivent deux à trois journées par semaine de travail collectif... Les femmes, sous protection, peuvent aller laver à l'oued Fendek proche. Quant aux lots ils sont à défricher.

Celui de Joseph ASTRE se situe en bordure de la route de Philippeville. Dès lors, les journées, les semaines se ressemblent. A la pioche, à la hache, la terre arable est à dégager et à défricher. La maladie rôde. Un an après l'arrivée des ASTRE le petit cimetière de JEMMAPES compte plus de tombes que le village de vivants. 147 décès en 1849.

Premières semailles. Premières récoltes mais la saison a été trop sèche. Un sac de blé seulement !

En 1850 le sirocco balaie le campement. Des incendies, allumés par les indigènes, embrasent les forêts voisines. Des tentes flambent. Avec l'automne reviennent des ondées. La nouvelle récolte est meilleure. La vie s'organise un peu mieux. Des religieuses arrivent, ouvrent une école et un dispensaire. Joseph ASTRE avait l'âme républicaine.

Ses compagnons l'ont tout autant. Ils chantent gaillardement « *si quelque pouvoir despotique, voulait s'emparer de tes lois, a ton cri, chère république, nous reviendrons mourir pour toi* ».

En 1851, enfin, des baraques sont livrées. Les habitants ont désormais un toit.

1852, choléra. Des décès, des abandons. ASTRE s'obstine. Il possède un petit potager et quelques pieds de vignes. Sa concession sera agrandie l'année suivante, suite aux défections.

Un maire civil est nommé et en 1855 prend le relais de l'autorité militaire. Une gendarmerie, un docteur s'installent à Jemmapes. S'établira aussi bientôt, un café maure.

1859, ASTRE reçoit cette fois une vraie maison.

En 1863 lui sera donné son titre de propriété. Le petit vignoble agrandi le sort de la gêne.

L'année suivante, il mariera sa fille à un enfant du village.



La vie française prend son cours.

En 1963, le descendant de Joseph ASTRE, resté sur ses terres, sera expulsé par des policiers algériens sous menace d'être abattu sur le champ ! ».

■ **MONUMENT AUX MORTS** ■

Source : [Mémorial](#) [Web](#)

Le relevé n°57268 mentionne les noms de **145 soldats « Morts pour la France »** au titre de la Guerre 1914/1918 ; à savoir :



Ce monument a été conçu par le sculpteur Maxime REAL DEL SARTE [né 2 mai 1888 mort 15 février 1954, mutilé de guerre, fondateur et chef des Camelots du Roi]

■ ■ ADADLA Moussa (Tué en 1915) –ABDELHAKI Messaoud (1917) –ABDELMELEK Mohamed (1918) –ABDI Ahmed (1916) –AHMED LALOUI Tahar (1918) –AÏSSAOUI Mohammed (1918) –AMRANE Belgacem (1918) –ASLOUDJ Mohammed (1918) –AZZEDDINE Mohammed (1917) –BAZINE Mohamed (1919) –BECHINA Ammar (1918) –BEDJAOUI Mohammed (1915) –BEGHA Mohamed (1914) –BELFAREH Ammar (1915) –BELHACANI Abdallah (1915) –BELHADAD Ahmed (1917) –BELMARS Mohammed (1914) –BELMIR Ali (1918) –BELMIR Saïd (1916) –BEN SELLAT Mohammed (1917) –BENMOUSSA Ahmed (1918) –BENMOUSSA Tayeb (1918) –BENREDOUANE Boudjemaâ (1915) –BERDOUDI Ammar (1915) –BERHAIL Brahim (1917) –BERREHAIL Boudouda (1916) –BICHARI Arès (1917) –BOISADAN J. Louis (1916) –BOUALLEG Saïd (1918) –BOUCHENKIR Brahim (1915) –BOUDIAF Mohamed (1918) –BOUHALLAS Saïd (1918) –BOUKHERROUBA Mohammed (1914) –BOUKROUCHI Ahmed (1918) –BOULARES Ali (1918) –BOULARES Ammar (1918) –BOULASSEL Ammar (1918) –BOULASSEL Laïd (1915) –BOUMAIZA Aïssa (1915) –BOUOUK Salah (1918) –BOUTALBA Salah (1914) –BOUTBENE Salah (1915) –CATHALA Théophile (1915) –CHAKAR Brahim (1918) –CHAOUI Messaoud (1915) –CHEHAT Mohammed (1918) –CHEMANE Mahmoud (1916) –CHERAGA Bachir (1915) –CHOUAH Amor (1914) –COLONNA Jean (1915) –DARDAR Larbi (1918) –DEBABI Saïd (1915) –DEGGOUCHE Ahmed (1916) –DJEBABBLAB Laoucine (1915) –DJEROU Mohammed (1915) –DJEZI Brahim (1917) –DJOUDI Mohammed (1914) –EDOUARD Charles (1917) –EL MANSOURI Tahar (1916) –ESTAQUE Camille (1915) –ESTAQUE Louis (1915) –FANY Adrien (1914) –GHARBI Hamel (1914) –GHAZI Ahmed (1917) –GHAZI Brahim (1918) –GHENANOUA Ammar (1918) –GHENANOUA Aïssa (1917) –GHERIMIL Lakhdar (1916) –GHERSI Boudjemaâ (1916) –GORID Boudjemaâ (1918) –GOUASMIA Tayeb (1916) –GUERAICHI Messaoud (1914) –HADDAD Salah (1916) –HADEF Ammar (1916) –HALIEME Brahim (1918) –HAMMOUDA Abdallah (1919) –HEFADIA Mohammed (1918) –KADRI Tahar (1918) –KARRA Amor (1916) –KEDDACHE Bouguerra (1916) –KHATTAB Abdallah (1917) –KHELIDI Rabah (1915) –KHELIFA Ali (1919) –KROUD Amor (1917) –LAFFOND Auguste (1917) –LAÏB Messaoud (1918) –LALLAOUA Rabah (1918) –LAMAMRA El Hadj Ben Ahmed (1918) –LAMAMRA Salah (1918) –LAMIRI Mohammed (1915) –LAOUAR Mohammed (1917) –LAOUCHERIA Ahmed (1915) –LATRECHE Salah (1918) –LEBGUIRET Aïssa (1915) –LEBGUIRET Mohammed (1917) –LEBGUIRET Sellam (1917) –LEGER Charles (1914) –LITIM Khemis (1914) –LOUCIF Amor (1915) –LOUDJANI Saïd (1915) –MACHTEUR Khelifa (1916) –MADJENE Ammar (1919) –MADJENE Saâd (1914) –MAHFOUD Ali (1918) –MALALA Lakdar (1917) –MALLEM Ali (1918) –MANCEUR Abdallah (1918) –MAZLINI Boudjema (1915) –MEBROUKI Ammar (1918) –MEDDOUR Tahar (1918) –MEDJANI Mokhtar (1918) –MEGROUNE Ammar (1918) –MEKAKA Salah (1918) –MERAGI El Hamel (1919) –MEROUCH Amar (1917) –MESSERSCHMIDT Alphonse (1914) –MEZIANI Ammar (1916) –MONTACIE Norbert (1915) –MOUDJARI Hocine (1918) –NAÏMI Abdallah (1915) –NEMIS Moussa (1918) –NOUIQUET Choïteur (1917) –OUALI Ali (1916) –OUGHIDNI Ammar (1918) –POTIQUEUX Marcelin (1916) –QUILICHINI Alexandre (1918) –ROGGY Albert (1915) –ROGGY Emile (1914) –ROUABEI Saâd (1917) –ROUAGHI Ali (1915) –ROUALI Messaoud (1918) –SÂADNA Rabah (1918) –SAÏD Khemis (1917) –SAKER Mohammed (1915) –SEGUENI Mohammed (1918) –SOUADKIA Ahmed (1917) –SOUHALIA Larbi (1918) –SOUAKLI Saïd (1918) –TOUZAN Jean (1915) –VOGLER Pierre (1916) –ZAHY Tayeb (1914) –ZERAIBIA Rabah (1918) - ■ ■

20 août 1955 à JEMMAPES - Source Roger VETILLARD auteur du livre : *20 Aout 1955 dans le nord-constantinois, un tournant....*

Dans ce bourg situé à 32 km à l'Est de PHILIPPEVILLE, les incidents sont brefs, ils durent moins d'une heure mais sont violents : un membre des Groupes Mobiles de Protection Rurale, sa femme et sa sœur sont tués à l'arme blanche.

Deux bombes sont lancées quelques instants plus tôt blessant un jeune Français-musulman et une troisième dans un café fait deux blessés graves. Des bouteilles d'essence enflammées tentent vainement d'allumer des incendies dans des endroits sensibles (dépôts de bois ou de carburant).

La pharmacie du Maire, Monsieur DU SCALA, est visée par des engins explosifs. Anne-Marie PENIELLO raconte :

« ...J'avais 10 ans. Vers midi, j'étais avec ma cousine au balcon qui donnait sur la grande-rue face à la mosquée car nous avons entendu des clameurs. Nous avons vu des gens courir et une femme enceinte qui marchait dans la rue à été décapitée et éviscérée. Ma mère nous a ordonné de rentrer dans l'appartement en nous expliquant que c'était un poupon qu'on avait vu sortir du ventre de cette dame. Je n'ai rien vu d'autre. Je sais seulement qu'il y a eu plusieurs morts et blessés.... »



■ Les victimes : Madame BARBOSA (ou BARBATO) Hélène – DELPY François * – DIMEGLIO Robert – PIERRE Jacques (34 ans) -

NDLR : * Si quelqu'un a une information sur la famille DELPY me contacter SVP.

Nous n'oublions pas nos forces l'ordre victimes de leurs devoirs à JEMMAPES ou dans le secteur :

- -Gendarme (8^e LGM) AVENTURIER Gilbert (24ans), tué le 23 décembre 1958 ;
- Brigadier (67^e RA) CECHELANI Michel (21ans), tué le 13 avril 1957 ;
- Militaire (?) CONSTANTY René (21ans), tué le 13 avril 1957 ;
- Militaire (?) DEMONPION René (22ans), tué le 28 février 1956 ;
- Sergent (2^e RIC) DIET André (24ans), tué le 21 novembre 1956 ;
- Marsouin (16^e RIMa) FROMONT Guy (22ans), fait prisonnier et disparu le 19/20 juin 1956 ;
- Capitaine (1^{er} RIC) GIUMELLI Stéphane (33ans), mort des suites de ses blessures le 15 novembre 1956 ;
- Gendarme (1^{er} LG) OBERNESSER Antoine (31ans), tué le 14 juin 1955 ;
- Sous-officier (?) PEUVION Lucien (27ans), tué le 27 janvier 1958 ;
- Spahi (24^e RS) TAUBERT André (21ans), tué le 11 mars 1959 ; ■

Nous n'oublions pas nos compatriotes victimes innocentes d'un terrorisme aveugle mais aussi cruel à JEMMAPES ou dans le secteur :

- M. FIORE Gérard (19ans), enlevé et disparu le 26 avril 1962 ;
- M. PIERRE Jacques (35ans), tué ou disparu le 2 août 1956 (**famille nous contacter SVP**) ;

EPILOGUE AZZABA

De nos jours (recensement de 2008) : 128 900 habitants.

Les indigènes ont appelé JEMMAPES « EL AZABA », le nom est tiré de la racine El Azib « *Le camp* » qui rappelle l'origine militaire de la colonie agricole.

SYNTHESE réalisée grâce aux auteurs MM. DUBOIS – DUVAL – LEDERMANN - VETILLARD et aussi aux sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/Jemmapes - Ville>
http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
<http://marcelpaul.duclos.free.fr/jemmapes.htm>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k77453s.pdf> (pages 251 et 252)
<http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/jemmap01.html>
<https://azzaba.weebly.com/estoire.html>
http://bone.piednoir.net/titre_rubrique/histoire_de_bone/convoi4.html
<http://www.algerie-verite.com/colons-et-pieds-noirs.php>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO